

Revalorisation des frais de missions Que l'attente est longue !!!!

Lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, Olivier DUSSOPT, secrétaire D'État auprès de Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes Publics a acté la revalorisation des frais de missions des agents publics pour 2019. Pour mémoire, les revalorisations suivantes ont été annoncées :

- L'augmentation des taux de nuitée en les distinguant selon la zone géographique (110 € pour Paris intra-muros, 90 € pour les villes de plus de 200 000 habitants et la métropole du grand Paris, 70 € pour les autres communes contre 60 € aujourd'hui – des revalorisations sont également prévues dans les territoires d'Outre-Mer) ;
- Une indemnité de 120 € sera créée pour les travailleurs handicapés ;
- L'indemnité kilométrique revalorisée pour la première fois depuis 2006 de 17% soit le cumul de l'inflation.

Ces déclarations ont été accueillies favorablement par notre organisation syndicale. En effet, depuis des années la CFTC réclame la réactualisation de ces taux qui datent pour la plupart de 2006. Or depuis cette annonce, plus rien de la part des ministres et surtout aucune revalorisation en vue pour les plus de 5 millions d'agents publics.

Pour la CFTC, il est urgent que le ministre mette en application ses engagements. Après le gel du point d'indice, après la baisse significative des taux de promotions, après l'année blanche pour PPCR les agents ne peuvent accepter, en plus, de financer leurs déplacements en lieu et place de l'administration

La Fédération CFTC Finances réclame la signature rapide du décret de revalorisation des frais de missions avec, le cas échéant, un effet rétroactif au 01/01/2019.